

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

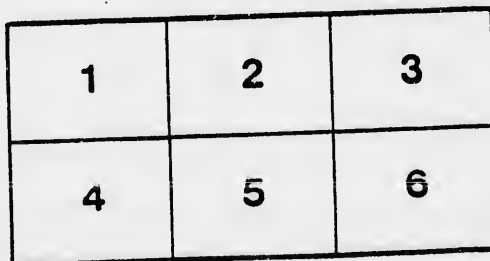
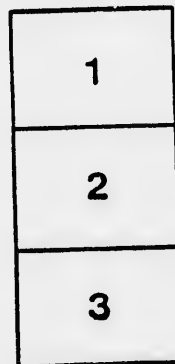
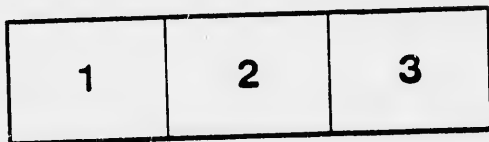
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

RÉPONSE
AU SUJET
DE LA CONSTRUCTION, DE L'EXAMEN
DES RAPPORTS ET DES CERTIFICATS
CONCERNANT LA
RECEPTION DE L'ORGUE
DE L'ÉGLISE PAROISSIALE
DE MONTRÉAL
SUIVIE DE
QUELQUES MOTS
SUR
L'ORGUE CONSTRUIT POUR LES RR. PP. OBLATS
À MONTRÉAL
ET ACCOMPAGNÉE DE
REMARQUES
SUR LA
CONSTRUCTION DES ORGUES
ET LES
CAUSES DES INSTRUMENTS DEFECTUEUX
PAR
S. R. WARREN



MONTREAL
S. R. WARREN, FACTEUR
D'ORGUES ET D'HARMONIUMS
AU COIN DES RUES ST. JOSEPH ET ST. HENRY.

1880
1881



RÉPONSE
AU SUJET
DE LA CONSTRUCTION, DE L'EXAMEN
DES RAPPORTS ET DES CERTIFICATS
CONCERNANT LA
RECEPTION DE L'ORGUE
DE L'ÉGLISE PAROISSIALE
DE MONTRÉAL
SUIVIE DE
QUELQUES MOTS
SUR
L'ORGUE CONSTRUIT POUR LES RR. PP. OBLATS
À MONTRÉAL
ET ACCOMPAGNÉE DE
REMARQUES
SUR LA
CONSTRUCTION DES ORGUES
ET LES
CAUSES DES INSTRUMENTS DEFECTUEUX
PAR
S. R. WARREN



MONTREAL
S. R. WARREN, FACTEUR
D'ORGUES ET D'HARMONIUMS
AU COIN DES RUES ST. JOSEPH ET ST. HENRY.

J
 rent
 moi
 men
 dern
 bli
 es
 suis
 M
 gard
 a ét
 tion
 du l
 pour
 li ju
 teint
 longt

L
 si de
 tion
 M. l
 vau

Je
 pied
 comp
 cet o

L
 ainsi
 d'org
 dre;
 Quele
 bé P
 roisse
 Je
 tion

Je n'avais pas l'intention de répondre à toutes les réflexions qui furent faites sur l'orgue de l'Église Paroissiale de Montréal, et encore moins sur celui des RR. PP. Oblats. Mais des propos tendant à attaquer ma réputation, et, de plus, plusieurs correspondances publiées dernièrement au sujet de la réception de l'orgue de la Paroisse, m'obligent de rompre le silence afin d'éclairer le public sur les circonstances qui m'ont attiré les attaques mensongères et calomnieuses dont je suis l'objet.

Ma position est si délicate, que je n'ai qu'à exposer, pour ce qui regarde la construction de l'orgue de l'Église Paroissiale, la marche qui a été suivie par le Comité nommé à l'effet de s'occuper de la construction de cet orgue. Les renseignements que je vais mettre sous les yeux du lecteur sont puisés à une source authentique, et, s'ils ne suffisent pas pour convaincre les calomnieux, j'en appellerais, sans plus différer, à la justice qui protège le citoyen honorable et condamne quiconque attenté à l'honneur et à la probité de toute personne qui jouit depuis longtemps de l'estime publique.

Le 13 Décembre 1857, le Conseil de fabrique de l'Église Paroissiale de Montréal nomma un Comité afin de s'occuper de la construction d'un nouvel orgue pour cette église. Un des membres de ce Comité, M. l'abbé Perrault, fut spécialement chargé de la surveillance des travaux.

Je fus invité, la même année, à faire le devis d'un orgue de 32 pieds. M. l'abbé Perrault me fit appeler et me donna une spécification complète comme base de mon travail. Lorsque j'eus terminé l'estimé de cet orgue, je le remis au Comité.

Le Comité usant de ses droits, eut devoir soumettre la spécification ainsi que mon devis à mon confrère Cavallé-Coll, le célèbre facteur d'orgues de Paris (France). La réponse ne se fit pas longtemps attendre; M. Cavallé se plaisit à approuver la spécification et mon devis. Quelques jours après la réception de la lettre de mon confrère, M. l'abbé Perrault m'ordonna de commencer les travaux de l'orgue de la Paroisse.

Jo m'occupai donc de réunir les matériaux nécessaires à la construction de cet instrument. J'avais déjà en magasin du bois en réserve et

de bonne qualité, ainsi que l'étain et le zinc pour la construction des tuyaux.

Si j'ai placé dans cet orgue un assez grand nombre de tuyaux en zinc, ce n'a été que sur conventions arrêtées et écrites entre les parties et d'après un acte d'engagement rédigé chez M. Doucet, notaire, à Montréal.

Il est bon de dire que M. Labelle, organiste de l'Église Paroissiale, ne faisait point partie du Comité.

Durant la construction de cet orgue, M. G. Smith, aujourd'hui organiste de l'Église St Patrice, vint, il est vrai, presque chaque jour dans mes ateliers, et rien, chez lui, n'a jamais pu me faire penser qu'il avait qualité de surveiller les travaux de cet orgue. Du reste, tous mes ouvriers, excepté deux qui sont sortis de chez moi depuis la pose de cet orgue, pourraient affirmer qu'il n'ont jamais entendu dire un mot à M. Smith qui put leur faire même supposer qu'il exerçait une surveillance officieuse au sujet des matériaux que j'employais dans les différents accessoires de cet instrument.

M. G. Smith me dit souvent qu'il était heureux de pouvoir suivre la construction d'un orgue d'aussi grande dimension et d'en étudier exactement toutes les parties. Et je peux dire avec toute assurance qu'il serait fort difficile à mes colporteurs de pouvoir raisonner d'un orgue et écrire aussi facilement sur ce sujet, comme M. Smith a pu le faire en maintes circonstances.

M. Labelle vint assez rarement dans mes ateliers, et il ne me fit aucune observations particulières sur la construction de cet orgue. Je dois cependant me rappeler qu'à la dernière visite qu'il me fit quelques jours avant qu'on démontât l'orgue pour le transporter à la Paroisse, je lui demandai si la hauteur entre le premier clavier et le pédalier était bien à sa convenance; il les trouva posés selon sa commodité.

Je démontai tout l'instrument afin qu'il fut posé pour la fête de St Jean-Baptiste, et il fut joué pour la première fois en l'année 1858 au milieu d'une foule immense que contenait Notre-Dame de Montréal.

Les premiers temps, je ne reçus aucun reproches de mon instrument. Seulement, ce qu'on me dit souvent, c'est que mes basses étaient trop fortes. Cet orgue, alors, ne possédait que le clavier des Bombardes et le clavier du Positif, ces deux claviers réunissant les jeux nécessaires pour l'accompagnement, et, du reste, disposés tel qu'il était convenu dans la spécification.

Mon orgue n'avait pas été reçu, et je désirais qu'il fut examiné par tous les organistes de Montréal.

Je dois dire que je construisis peu de temps après celui qui nous occupe en ce moment, un orgue pour la Chapelle Wesleyenne de la grande

rue
l'ina
tard
appr
minc
signe
Je
sur e
ment
J'
R. I
Le
clavic
tion o
de su
à M,
qu'il
consta
Le
instru
l'orgue
te cais
sa ma
tée ou
eloncé
les me
final f
l'instru
reste, j
A ce
que ch
doigts,
était f
me finir
Un j
Oblats
ses offe
ment qu
plusieur
Il se dé
et la sc
orgue, p

rue St Jacques, à Montréal. La plupart des organistes de la cité vinrent l'inaugurer, excepté M. G. Smith. Cet organiste ne manqua de venir plus tard le visiter. À quelques temps de là, je le chargeai de me donner ses appréciations sur cet instrument; c'est alors qu'il écrivit un pamphlet terminé par un procès-verbal de réception et pour lequel il me demanda la signature de ses confrères.

Je ferai remarquer que M. Labelle s'empressa d'apposer sa signature sur ce procès-verbal, preuve incontestable de sa satisfaction de l'instrument et témoignage irrécusable du désir qu'il avait de m'être agréable.

J'arrive très naturellement à parler de l'orgue que me commanda le R. P. Supérieur des Oblats.

Le P. Aubert me présenta en 1858 la spécification d'un orgue à trois claviers qu'il avait lui-même écrite. Je commençai de suite la construction de cet instrument, et, cette fois, M. G. Smith fut réellement chargé de surveiller la construction de cet orgue. Par sa qualité, il appartenait à M. G. Smith de recevoir l'orgue des RR. PP. Oblats, et, c'est ainsi qu'il a dressé le procès-verbal selon les formules adoptées en pareille circonstance.

Le R. P. Supérieur me témoigna plusieurs fois sa satisfaction sur mon instrument jusqu'au moment où il décida de faire faire la caisse de l'orgue pour laquelle, entre parenthèse, j'avais donné le plan; cette caisse fut donnée à un menuisier du quartier qui le construisit à sa manière, c'est-à-dire que cette caisse, au lieu de pouvoir être démontée ou remontée à volonté, fut montée par morceau dans le jubé et clouée sur place. Comme il fallait en ajuster les différentes parties, les menuisiers durent raboter aux approches de l'orgue, et le résultat final fut une grande quantité de ribes et de poussière qui pénétra dans l'instrument. Je ne pouvais être responsable de cet état de chose. Du reste, je n'en fais pas un crime au menuisier.

À cette époque, M. Smith venait toucher l'orgue à St Pierre presque chaque dimanche pour être agréable aux Pères. L'orgue, sous ses doigts, ne se dérangea point. Il est bien évident que le R. P. Supérieur était fort satisfait de mon orgue, puisqu'il me le paya en entier sans me faire la moindre observation.

Un jour, j'apprends qu'une personne s'était présentée chez les PP. Oblats pour solliciter l'entretien de l'orgue. Les PP. acceptèrent de suite ses offres sans ce que je pusse me rendre compte du sujet de mécontentement que j'aie pu leur donner. À partir de ce moment, il me revint de plusieurs côtés que les Pères étaient fort peu satisfaits de leur instrument. Il se dérangeait constamment. On me dit que les garnitures, les soupapes et la soufflerie étaient de mauvaise facture. S'il en était ainsi de mon orgue, pourquoi les RR. PP. ne m'ont-ils pas fait demander ?

Dernièrement, je me présentai chez les PP. Oblats pour connaître la vérité des faits qu'avancait M. Paul Letondal, et je sus que ce dernier ne tenait pas ces renseignements des Pères.

Ils se plaignaient avec raison que la soufflerie, telle qu'elle est aujourd'hui, ne fournissait pas assez de vent relativement à la puissance de l'instrument. Je la visitai, et je m'aperçus que la pompe, à laquelle j'avais donné 8 pouces de course, n'était pas dans les conditions voulues, ce qui fait que le centre étant déplacé, la quantité de vent nécessaire est considérablement affectée. Je le demande, puis-je être responsable d'une erreur commise par autrui ?

Je reviens à l'orgue de l'Église Paroissiale.

Cet orgue, je l'ai déjà dit, ne comptait que deux claviers, celui des Bombardes et du Positif. Je fus invité, l'année dernière, à construire le quatrième clavier, ou clavier de l'Écho (le swell). — Le clavier du grand orgue n'est pas encore construit. M. l'abbé Perrault me remit depuis la spécification de ce clavier et en suivit lui-même la facture. Il fut posé, en 1862, pour la fête de St Jean-Baptiste.

Mon orgue, jusqu'à cette époque, n'avait pas encore été jugé d'une manière officielle, mais depuis longtemps, déjà, j'en avais entendu parlé d'une manière défavorable. Sur ces entrefaits, le comité de la construction de l'orgue désira le faire toucher par plusieurs organistes pour pouvoir le juger tel qu'il se présentait. Dès lors, je demandai à quelques organistes de venir le jouer. Je désignai plusieurs personnes et M. Labelle fit lui-même ses invitations, en sorte que je vis facilement que la réunion des artistes formait deux camps. Cette séance d'examen eut lieu le lundi 12 janvier de cette année. Il était bien entendu que les organistes n'avaient pour mission gracieuse que de toucher l'orgue pour en apprécier tous les jeux et le mécanisme, et *non pas pour réviser l'instrument d'après la spécification et le devis*. Le fait est si vrai, que M. Labelle exigea la remise immédiate de ces deux pièces; un des membres du comité lui en refusa nettement la remise, ajoutant que les organistes n'étaient pas appelés pour contrôler le devis, mais simplement pour faire entendre l'orgue au comité et pour qu'ils jugeassent la qualité des jeux.

Il était évident qu'une tribune était organisée pour endammer séance tenante mon instrument. Plusieurs membres du comité s'en aperçurent de suite et d'autant mieux, que l'un d'eux savait que M. Labelle avait amené quelques personnes, la veille (dimanche) après l'office, pour visiter l'orgue; les mêmes personnes, excepté une ou deux, assistèrent à l'examen de l'orgue.

Et, du reste, l'acharnement que mit M. Labelle à trouver des défauts à mon orgue fut parfaitement remarqué par les membres du comité ainsi

que par MM. les organistes anglais. Qu'ai-je donc fait à M. Labelle pour qu'il ait décelé d'agir d'une manière si peu décente à mon égard ? Je pense qu'il serait fort embarrassé de me donner une bonne raison.

Je crois que c'est le moment de dire que M. Labelle a voulu exercer sur moi une petite vengeance : 1^o parce qu'il ne fut pas nommé membre du comité ; 2^o parce qu'il pensait que M. Smith avait été chargé de surveiller la construction de cet orgue ; 3^o parce que M. Smith a plusieurs fois écrit au sujet de cet orgue ; 4^o et parce que le rapport de M. Smith a été choisi par le comité.

Je ne pense pas, moi, que M. Labelle ait eu raison de se conduire ainsi, car lorsqu'on a des griefs contre quelqu'un, il vaut mieux venir les lui exposer franchement et non pas parler en arrière sans qu'on puisse jamais connaître l'auteur des propos.

Et, du reste, quelle confiance puis-je accorder à M. Labelle, lorsqu'on peut encore se rappeler sa triste conduite à propos de son attestation concernant la supériorité des pianos Nuns et Clarke, pièce que le public put lire sur les vitrines du magasin de MM. Laurent et Laforec, dans la bâtisse du Cristal Block. Ainsi, chose singulière, M. Labelle, après avoir vanté ces pianos avait été prié, à la suite d'une discussion, de ne plus revenir au magasin, et alors, mécontent de ce procédé à son égard, il ne trouva rien de mieux que de dire que ces pianos étaient détestables, pensant aussi, par vengeance, jeter du discrédit sur la maison Laurent & Laforec.

C'est la même conduite que tient aujourd'hui M. Labelle vis-à-vis de ma personne, avec cette différence, que j'ai toujours reçu cet artiste avec politesse, quoique j'eusse, pour plusieurs raisons, le droit de lui interdire l'entrée de mes magasins. Et M. Labelle vient dire qu'il est *mon ami*, lorsqu'on sait que c'est lui, et par ses propos, qui m'a attiré tant de désagréments, et même plus, qui n'a pas craint de me ruiner dans l'opinion publique.

J'ajouterai que cette séance d'examen fut un spectacle déplorable pour le saint lieu où se passait la discussion. L'examen fut plutôt une discussion acerbe et parfois même insultante pour quelques uns des confrères. Il me fut donc difficile d'être satisfait de cette séance où l'on distinguait aisément deux partis, l'un composé de MM. Barby et Torrington, et l'autre de MM. Labelle, Pepin Laforec et A. Boucher. Ce fut M. Labelle qui expérimenta et éprouva mon instrument d'une manière peu honorable pour lui.

M. G. Smith, consulté à plusieurs reprises, réfuta souvent les arguments de M. Labelle, et celui-ci lui répondit d'une manière peu courtoise.

Lorsque ce singulier examen fut terminé, M. Labelle exprima l'avis que puisqu'il n'y avait pas entente parmi ses confrères, il fallait faire venir un facteur d'orgues et un organiste des Etats-Unis pour qu'ils ex-

aminéssent mon orgue. » M. G. Smith repoussa cet avis avec énergie en disant « qu'il était honteux de voir que des confrères ne pouvaient s'entendre sur un sujet aussi simple que celui qui les occupait. »

M. Smith, considérant cette séance comme presque nulle pour le résultat qu'elle devait offrir au comité, se présenta chez moi pour me demander s'il me serait agréable qu'il visitât l'orgue dans toutes ses parties (cette proposition indique assez que cet organiste ne s'était point occupé de la surveillance de l'orgue lors de sa construction). J'acceptai son offre obligeante. M. Smith me dit aussi qu'il allait faire la même proposition à M. Doucet ainsi qu'à M. Prévost; j'appris, depuis, que ces messieurs accueillirent cette proposition avec reconnaissance.

C'est en vertu de cette autorisation que M. Smith se rendit le lendemain (mardi) à 11 h. a. m. à l'orgue de la paroisse et y resta jusqu'à 7 h. p. m. Je puis déclarer que M. Smith monta jusque dans le *swell* et visita réellement toutes les parties de cet orgue. Lorsqu'il eut terminé cette inspection, il commença un examen scrupuleux de tous les jeux, de l'action de chaque clavier, de l'action du pédalier et de sa disposition, et enfin de tous les accessoires faisant partie de l'instrument. C'est à la suite de cet examen attentif que M. Smith rédigea son rapport sur des notes qu'il prit sur place.

J'insiste sur un point, c'est que s'il eût fallu réouïr M. Smith chaque fois que ses services ont été réclamés, on ne l'eût jamais si souvent recherché et en toutes circonstances. Les rapports que j'ai eus constamment avec M. Smith me font une obligation de prendre sa défense lorsque je le vois attaqué d'une manière indécoute et injurieuse par ses confrères, et surtout par M. Paul Letondal.

Le public comprendra maintenant qu'il est très-naturel que le comité de la Fabrique s'en soit tenu, dans sa séance du 19 juin 1863, au rapport de M. Smith que je mets plus loin sous les yeux des lecteurs.

Pour ce qui regarde le rapport proprement dit de M. Labelle, lequel est signé par MM. Paul Letondal, Pepin Laforee et A. Boucher, je ne mets pas en doute la bonne foi de cet organiste, M. Labelle, dans la rédaction de son travail; mais ce que je combats avec force, se sont les réflexions placées dans l'introduction à son rapport. Je puis très-facilement réfuter les arguments de cette introduction, depuis surto qu'un des membres du comité a écrit à M. Cavallé au sujet de l'emploi du zinc pour la fabrication des tuyaux de gros calibre. Je donne plus loin copie de la réponse de ce célèbre facteur.

Et enfin, je termine cet exposé de la construction de l'orgue de la Paroisse, en m'adressant à M. Letondal lui-même.

Deux correspondances parurent dans « *La Minerve* » les 26 septembre et le 15 octobre 1863, toutes deux signées par M. Letondal et pour ses con-

frères catholiques MM. L. Belle, Pepin Laforce et A. Boucher. Je regrette de voir le nom de ces messieurs se rendre responsable de la grossièreté de M. Letondal.

Depuis que M. Paul Letondal est en Canada, il a prit pour système de tout disenter, de tout critiquer, de tout insulter. Atteint d'une infirmité pénible, la cécité, il persiste à vouloir prouver au public qu'il y voit beaucoup mieux que ceux qui jouissent de la vue. Je le plains moins alors, de cette infirmité, et il m'autorise à lui dire que puisqu'il y voit si bien, il abuse indignement de la crédulité publique.

M. Letondal veut faire de l'examen de l'orgue de la Paroisse une affaire publique et acquérir ainsi une grande popularité au dépend de la réputation d'hommes honorables. Voici ses deux correspondances :

L'ORGUE DE LA PAROISSE ET LES CERTIFICATS DE QUELQUES ORGANISTES ANGLAIS.

M. le Rédacteur,

Nous avons été surpris de lire dans les colonnes de l'*Order* du 16 courant, et plus tard dans celles de la *Mineer*, plusieurs lettres de félicitation adressées à M. Warren, par les organistes de quelques églises anglaises de cette ville, au sujet de l'orgue de l'église paroissiale, — ainsi qu'une de M. le secrétaire du comité des Finances de la Fabrique de Montréal—transmettant le rapport de M. G. Smith, organiste de l'église St Patrice, sur le dit orgue, et dans lequel M. le surintendant dit aussi concourir pleinement.

Ayant été invités, mes collègues et moi, le printemps dernier, à assister à l'examen qui avait pour but la réception de cet orgue, nous avons remarqué une si grande divergence d'opinions sur l'appréciation de cet instrument que toute entente sembla impossible, et force fut de se séparer sans rien conclure. A la demande de M. le curé de la paroisse, nous lui adressâmes, peu après, un mémoire contenant le résultat de nos observations, nécessairement très-imparfaites, puisqu'il ne nous fut aucunement possible de constater dans quelle mesure de fidélité cette partie du devis fut exécutée. Plus encore, il est de notre devoir d'ajouter que dans l'examen d'un instrument, dont le prix s'élève déjà à plus de £2,000, on nous interdit absolument de nous occuper

de la construction de la partie matérielle de cet instrument, tant quant à la manière dont il a été construit que quant aux matériaux qui sont entrés dans sa construction. C'est donc dire bien clairement que les éloges rendus par les organistes en question ne peuvent avoir rapport, tout au plus, qu'au son émis par l'orgue, en une circonstance particulière et prévue par le facteur, sans pour cela aucunement embrasser la construction matérielle, qui fut si soigneusement soustraite à tout examen public ou privé.

Vu l'impossibilité, d'une part, d'en arriver à une commune conclusion sur les mérites ou démérites de cet instrument, et convaincu, d'autre part, de la nécessité d'obtenir une opinion impartiale sur un orgue aussi considérable, qui a déjà coûté de si grands sacrifices pécuniaires, et qui en coûtera probablement autant, si toutefois on s'efforce de le terminer, le soussigné et ses collègues recommandèrent fortement d'inviter, à Montréal, quelque facteur de renom des Etats Unis, et qu'on ne pourrait soupçonner de préjugés, de partialité ou d'incompétence. L'importance de la question nous semblait autoriser cette faible précaution. Par des motifs d'économie, parait-il, motifs qui contrastent étrangement avec l'accomplissement du contrat de l'orgue,—si contrat a jamais existé,—cette demande nous fut refusé sur le champ.

Enfin, nous devons ajouter qu'il ne nous fut même pas permis d'introduire à l'orgue aucun autre facteur de la ville, qui, à défaut d'autres juges plus compétents et impartiaux peut-être (mais que des raisons d'économie prudente éloignaient) aurait pu facilement, en présence du facteur même de l'instrument, signaler aux personnes présentes les causes diverses qui font de l'instrument de la paroisse, non pas un orgue sans défauts, mais une affaire manquée.

En terminant cette correspondance, que la seule importance du sujet nous a forcé d'étendre, nous ferons remarquer à nos lecteurs, que :

1^o—M. le secrétaire du comité des finances de la Fabrique concourt simplement dans le rapport d'une autre personne, (dont l'opinion n'a pas encore été publiée), il prie le facteur de pourvoir aux petites (?) réparations suggérées au dit rapport, et constate la manière honnête et courtoise qui a toujours régné dans ses rapports avec M. Warren :

2^o—M. G. Smith ayant été, à diverses reprises, chargé de surveiller la construction des orgues de M. Warren, et, pendant un certain temps, la construction même de celui en question, son rapport, s'il est consciencieux, ne saurait être celui d'un juge tout-à-fait impartial ou désintéressé :

3^o—M. Carter, après avoir déclaré que l'orgue de la paroisse est un très-bel instrument (ce qui n'est pas tout à fait synonyme de très-bon)

ajoute qu'il ne trouve pas le choix des jeux bien adapté pour l'église, spécialement par l'absence des *fournitures* et qu'il manque de force dans les anches (*pourquoi?*), que le nombre des jeux doux est très-grand. (Ajoutons ici, par voie d'information, que certains jeux forts coûtent le prix de six ou huit jeux doux réunis) :

4^o—M. James Pearce, que nous n'avons pas l'honneur de connaître personnellement, déclare que cet instrument l'a bien satisfait *pendant son séjour* (court ou long?) dans cette ville. Et si l'orgue dure plus longtemps que le séjour de M. Pearce?

5^o—Tous ceux qui ont assisté à l'examen en question, ont été témoins oculaires et auriculaires de l'officieux et partial M. Barnby à se faire la risée de tous présents. Pour cette fois, il nous a fait l'exemple de l'aveugle allant plus vite que son guide. En affirmant que l'Orgue de l'Église paroissiale peut être comparé *avantageusement* avec aucun autre qu'il a essayé en Angleterre, M. Barnby constate que ses devoirs professionnels comme organiste ont été infiniment *restreints*.

6^o—Le court certificat de M. Torrington est celui d'un *violoniste habile* qui déclare que l'orgue de la paroisse est un instrument *sans défaut* (!) et :

7^o—M. Pech s'est par trop écarté de son sujet, dans ses insinuations malveillantes à l'adresse de l'organiste chargé de faire valoir un instrument des plus complets et des plus imparfaits. Est-ce que M. le Gradué de New-College,—après avoir eu ses petites intentions à l'endroit de la direction de l'Oratorio,—plus tard, de la *Philharmonique Canadienne*, plus tard, comme fondateur de chaires music des au New-College McGill,—songerait par hasard à détourner M. l'Organiste de la paroisse? Que signifient les *italiques* de M. Pech?

Nous tenons, surtout dans certains cas, au principe—« la vérité, toute la vérité »—et nous adoptons pour devise : « Qui s'y frotte s'y pique, » ce qui veut dire, traduction libre, que si nous sommes rappelés sur le terrain de la discussion au sujet de l'orgue *discordant* de la paroisse, nous saurons, la prochaine fois, appuyer nos assertions de pièces justificatives quelque peu désagréables, craignons-nous, pour quelques-uns de nos amis discutant.

PAUL LETONDAL,

Et ses confrères organistes catholiques
de Montréal.

M. le Rédacteur,

J'espère que vous voudrez bien me permettre d'insérer quelques lignes dans votre journal pour détruire l'impression défavorable à mon égard que la correspondance de M. Gustave Smith, publiée dans votre numéro du trois octobre courant, a pu produire sur certaines personnes.

Dans cette correspondance, M. Smith laisse de côté le sujet de la discussion, qui était l'orgue de l'Église Paroissiale, pour ne s'occuper que de lui-même. Je suis donc forcé par là de me justifier de ses insinuations, et quoiqu'il soit toujours désagréable d'en venir à des personnalités, je ne puis faire autrement que de parler de lui et de démontrer que le contenu de mon premier écrit n'était pas sans fondement.

Je n'ai jamais eu la prétention de faire passer M. Smith pour un protestant. Seulement comme ce monsieur, dans l'affaire en question, s'est rangé du côté des organistes protestants, je ne l'ai pas considéré en cela comme un *confrère organiste catholique*. Par ces mots « de confrères organistes catholiques », j'ai purement et simplement entendu parler de tous les organistes catholiques de Montréal qui partageaient ma manière de voir, et qui prenaient la responsabilité de ma correspondance.

M. Smith déclare qu'il n'a jamais surveillé la construction d'aucun orgue chez M. Warren. J'étais cependant, avec plusieurs personnes, sous l'impression que M. Smith avait, non point officiellement, mais d'une manière officieuse, surveillé la construction de l'orgue de la Paroisse et d'un autre. Quant à ce qui regarde l'orgue de la l'Église Paroissiale, cette affaire est tellement enveloppée de *mystère* qu'il est difficile d'apporter des preuves directes. Je dirai simplement que plusieurs des ouvriers de M. Warren, lorsqu'ils voyaient entrer M. Smith dans l'atelier, se hâtaient de cacher les mauvais matériaux qu'ils avaient alors en mains.

Je disais que le rapport de M. Smith ne pouvait être celui d'un juge impartial et désintéressé. En cela je n'ai dit que la vérité et je suis en état de le prouver :

1° Une brochure assez considérable a été publiée en 1861 par M. Warren, pour lui servir de réclame. Cette brochure est entièrement de de la rédaction de M. Smith. Il avoue lui-même, dans cette brochure, qu'il a été chargé par M. Warren de faire le compte-rendu de l'orgue construit par ce dernier pour l'Église Wesleyenne. Pourquoi cette préférence de M. Warren pour son rédacteur ?

2° L'Ordre du 23 juillet 1860 dit :

« Nous sommes informés que M. Warren, facteur d'orgues, a chargé M. Gustave Smith de veiller à ses intérêts, et cet habile organiste et directeur du chant de l'église S^t Patrice, vient d'arriver à Québec,

« pour visiter les orgues des principales églises de cette ville. » M. Smith n'a pas alors déclaré que ces nouvelles étaient fausses.

3° Je puis établir, *par des lettres de M. Smith*, qu'il a demandé de l'argent à M. Warren pour ses services professionnels, et je sais qu'il a reçu entr'autres sommes, \$22 en récompense de ses bons rapports concernant l'orgue de l'église St Pierre.

À propos de ce dernier orgue, on lit dans la *Minerve* du 30 octobre 1858:

« Nous, Charles Gustave Smith, organiste, etc... en vertu de la commission expresse et du pouvoir à nous donnés, etc... nous avons visité la soufflerie. Le soufflet *joue* bien, sans aucun défaut..... de la qualité des matériaux convenus. »

« Nous déclarons... selon Dieu et notre conscience que le dit orgue est recevable. »

Malheureusement pour M. Smith, neuf mois après ce rapport la *soufflerie* était complètement défectueuse; le soufflet jouait mal, était rempli de défauts et les matériaux étaient *si mauvais* que nos bons Pères Oblats furent obligés de dépenser \$100, pour faire garnir à neuf les soupapes.

Peut-on raisonnablement inférer de ce qui précède que M. Smith soit *désintéressé et impartial* quand M. Warren est en cause?

En terminant, je ferai remarquer que M. Smith, dans sa correspondance, n'a pas voulu ou n'a point osé prendre la défense de l'orgue de l'église paroissiale dont il a décidé la réception.

M. Smith trouve mon langage peu amical. S'il veut relire le certificat qu'il a donné pour la réception de l'orgue en question, il se convaincra que je ne pouvais avoir une meilleur occasion de le critiquer, si je n'avais été retenu par les égards dus à un confrère. Si je suis sorti aujourd'hui des limites que je m'étais tracées, c'est lui-même qui m'y a forcé et il doit en porter toute la responsabilité.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Rédacteur,
Votre très-obéissant serviteur,

PAUL LETONDAL.

Ainsi, M. Letondal écrit:

1° Que mon instrument est, *non pas un orgue sans défauts, mais une affaire manquée.*

2° Que mon instrument est un orgue *discordant*;

3° Que cette affaire est tellement enveloppée de *mystères*; etc;

4° Que plusieurs des ouvriers de M. Warren, *lorsqu'ils voyaient en-*

trer M. Smith dans l'atelier, se hâtaient de cacher les mauvais matériaux qu'ils avaient alors en mains;

5^o Que la soufflerie de l'orgue des PP. Oblats était complètement défectueuse, neuf mois après le rapport de M. Smith.

Je réponds 1^o que si mon instrument est un orgue discordant, l'organiste peut s'en prendre à lui-même;

Je réponds 2^o qu'il n'y a jamais eu de mystères dans les procédés dont on s'est servi pour la construction de cet orgue;

Je réponds 3^o que les ouvriers qui ont déclaré se hâter de cacher les mauvais matériaux à l'arrivée de M. Smith dans mes ateliers, ont commis un grossier mensonge;

Je réponds 4^o que la soufflerie de l'orgue des PP. Oblats a été détériorée par des causes qui ne sont pas de mon fait, et que si les PP. ont jugé à propos d'appeler une autre personne que celle qui a construit cet instrument, cette détérioration ne peut pas m'être imputée aujourd'hui. De plus, cet orgue a été entre mes mains pendant 16 mois; dès lors, les PP. pouvaient fort bien m'appeler neuf mois après sa réception pour que j'y fisse les réparations nécessaires. Cet orgue fut posé le 25 octobre 1858; nettoyé et accordé le 24 septembre 1859, et resta en mes mains jusqu'au 20 mars 1860.

Je termine en ajoutant que, vers la fin du mois d'Août, je me rendis à l'orgue de la paroisse pour le visiter, et je constatai, dans les tuyaux et dans les soupapes, la présence d'un sable fin qui m'a paru y avoir été jeté malicieusement. Je remarquai aussi que ce n'étaient que les tuyaux les plus proches d'une main coupable qui contenaient ce sable, tandis que les tuyaux du swell étaient intacts. De même, c'étaient toujours les tuyaux des claviers de bombarde et du positif, ou du pédalier qui se dérangent presque chaque dimanche, et jamais ceux du swell ne m'occupaient.

Il faut encore dire que l'entrée de cet orgue était accessible à tout heure du jour. Depuis le 1^{er} septembre, une surveillance active est exercée dans le jubé, et aucun accident ne se produit dans l'instrument.

Je laisse maintenant le public juger avec connaissance de causes l'histoire mystérieuse de mon orgue. La reproduction du rapport de M. G. Smith, et de celui de M. Labelle signé par ses confrères Letondal, Pepin Laforce et A. Boucher, éclairera mieux encore le lecteur.

Ma réfutation des différents points de l'introduction au rapport de M. Labelle complètera les lacunes que j'ai omises avec intention.

J'ai
la Fat
une ré
vous
sçance
Après
gè de
organis
cieuse
Je vo
du cou
En te
vive sa
rapports

Cejour
soixante
que de
construi
notre co

1^o N
du clav
les mei
avec tra
tendre l
est facil

2^o N
tif et de
vior du

3^o Ex
qui parl

4^o No
les avon
l'organist

5^o No
lentement

Montréal, le 19 Juin 1863.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, en qualité de Secrétaire du Comité de finances de la Fabrique de Montréal, que votre lettre, adressée à M. le Supérieur, demandant une réponse aux différents rapports soumis à ce comité, relativement à l'orgue que vous avez construit pour l'Église Paroissiale, a été prise en considération dans sa séance du 10 *ultimo*.

Après nouvelle lecture de ces rapports, MM. les membres du comité m'ont chargé de vous écrire qu'ils ont cru devoir adopter le rapport envoyé par M. G. Smith, organiste de l'Église St Patrice, comme étant le plus impartial et le plus consciencieusement fait, concourant pleinement dans les remarques dont il l'accompagne.

Je vous transmets ce rapport en même temps que la présente, vous priant au nom du comité, de pourvoir aux petites réparations qui y sont suggérées.

En terminant, mon cher monsieur, je ne puis m'empêcher de vous témoigner ma vive satisfaction pour la manière honnête et courtoise qui a toujours régné dans vos rapports avec moi.

J'ai l'honneur d'être votre, etc.

J. H. Prevost.

Secr., etc.

RAPPORT DE M. GUST. SMITH.

Ce jourd'hui, le treizième jour du mois de Février Mil-huit-cent-soixante-trois, nous avons fait, sur la réquisition des membres de la fabrique de l'Église Paroissiale de Montréal, la vérification de l'orgue construit pour la dite église, et nous en donnons l'opinion suivante selon notre conscience;

1° Nous avons éprouvé les *soufflets* et nous constatons que le soufflet du clavier de bombarde ainsi que celui du clavier de récit sont dans les meilleures conditions; mais le soufflet du clavier du positif descend avec trop de vitesse, ce qui provient seulement d'une laye qui fait entendre le cromorne, et produit une perte de vent de ce côté; ce défaut est facile à remédier de suite;

2° Nous avons essayé chaque *tirant*; les tirants du clavier du positif et de bombarde se marient avec facilité; mais les tirants du clavier du récit résistent à leurs fonctions; ils doivent être rectifiés;

3° Examen fait des quatre claviers, sur lesquels il n'en est que trois qui parlent, nous les avons trouvés à la mesure exacte et bien divisés;

4° Nous avons frappé toutes les touches de chaque clavier, et nous les avons trouvées dans les conditions voulues pour satisfaire le jeu de l'organiste;

5° Nous n'avons reconnu aucun emprunt aux sommiers en touchant lentement chaque note;

6° Nous avons vu les claviers, comme dernière opération, et nous n'avons fait remarquer d'abaissement ou d'abaïssement dans la basse du *prestant* qu'y joignant à huit pieds. Les pédales n'altèrent en aucune manière les jeux et non plus avec les claviers encastrés.

7° Nous avons examiné chaque jeu en particulier, et en voici le résultat ;

CLAVIER DU POSITIF.

Bourdon	16 pieds	bon.
Principal	8 —	bon.
Flûte ouverte	8 —	bon.
Bourdon	8 —	bon.
Quintaton	8 —	bon.
Soleïonal	8 —	bon.
Voix céleste	8 —	bon.
Dulciana	8 —	bon.
Cromorne	8 —	bon.
Flûte harmonique	4 —	bon.
Didéiana	4 —	bon.
Sesquialtra	bon.

CLAVIER DU GRAND ORGUE.

(N'a aucun jeu.)

CLAVIER DES BOMBARDES.

Gambe	16 pieds —	A besoin d'être égalisée dans la dernière octave de la basse.
Bourdon	8 —	bon.
Principal	8 —	bon.
Flûte harmonique	8 —	bon.
Trompette	8 —	bon.
Flûte harmonique	4 —	bon.
Prestant	4 —	bon.
Clairon	4 —	Les tuyaux de la dernière octave du dessus doivent être remplacés par des <i>tuyaux à bouche</i> , ceux qui y sont actuellement, n'offrant pas un son agréable.
Octavin harmonique	2 —	bon.

CLAVIER DU RÉCIT.

(Écho expressif.)

Euphone	16 pieds	bon.
Bourdon	16 —	bon.
Gambe	16 —	bon.

Bourdon
Cor prin
Gemesho
Cor

Hautbois
Clarinet
Viole ..
Flûte tra
Cor de r
Prestant
Flûte har
Picolo ..
Cornet (3
Tremolo ..
prom

Sous-basse
Bourdon
Ophécéléle
Violoncelle

8° La p

9° — No
garnitures
et construit
sa bonne c
ne sommes
s'ils étaient
qui ne sont
l'intérêt de
Les sommier
le meilleur,

10° — Les
té à leur fac
en avons fait
jeux en bois
en a été soig

Bourdon	8	—	bon.
Cor principal	8	—	bon.
Geneshorn	8	—	bon.
Cor	8	—	bon.
Hautbois et basse	8	—	bon.
Clarinette	8	—	bon.
Viole	8	—	bon.
Flûte traversière harm.	8	—	bon.
Cor de nuit	4	—	bon.
Prestant	4	—	bon.
Flûte harm.	4	—	bon.
Piccolo	2	—	bon.
Cornet (3 rangs)	bon.
Tremolo	bon.

— Il pourrait être un peu plus prompt dans son action; à rectifier.

CLAVIER DES PÉDALES.

Sous-basse	16	piéds	bon.
Bourdon	16	—	bon.
Ophécéléde	16	—	bon.
Violoncelle	8	—	bon.

8° La partition du prestant est satisfaisante et le son en est pur.

MÉCANISME.

9° — Nous avons examiné avec attention les *abrévés*, les *vergettes* et les *garnitures* de chaque clavier, et nous les avons trouvés en parfaite état et construits avec soin. Le *clavier du pédalier* se fait remarquer par sa bonne construction, et enfin *l'action* ne laisse rien à désirer. Nous ne sommes point resté indifférent à la solidité des *sommiers*, à savoir s'ils étaient bien fixés. Peut-être que pour *quelques uns*, leurs *assises* qui ne sont que *provisoires*, devraient-elles être construites *de suite* dans l'intérêt de l'instrument. Les *laves* sont bien ajustées et de bon bois. Les *sommiers*, que nous avons vus construire, sont faits de bois clair, le meilleur, et le travail en a été fait avec un soin digne d'éloges.

JEUX.

10° — Les tuyaux sont bien disposés et avec ordre. Nous avons assisté à leur facture et ils ne laissent rien à désirer; l'inspection que nous en avons faite aujourd'hui nous en garantit la durée et la bonté. Les *jeux en bois* ont été faits avec du bois clair et très sec, et le collage en a été soigneusement fait. Pour les *jeux d'anche*, les soudures en

sont sans reproche et le métal sans défaut. Nous n'avons à constater aucun défaut dans l'émission du son de chaque jeu, dans son espèce, l'égalité en étant bonne, sauf cependant les deux jeux désignés dans la nomenclature ci-jointe. Observons que le *tempérament* de chaque jeu est bon et que les *jeux d'imitation* sont bien réussis.

De cet orgue considéré dans son ensemble.

Cet orgue a été construit dans des conditions anormales, c'est-à-dire que le devis mentionne 106 jeux, tandis que l'orgue n'en contient en ce moment que 41. — Dans notre impression, cet orgue ne doit pas être traité d'une manière orchestrale, mais simplement comme *orgue d'accompagnement*; et, cependant, la puissance de l'instrument est telle, que l'organiste peut en être fier. De cet anomalie découle la pensée, que la combinaison des jeux a été faite de manière à satisfaire les chanteurs sans nuire néanmoins au brillant de l'orgue: et pour atteindre ce résultat *mixte*, il a fallu y placer des jeux *d'origine allemande* dont le *medium* est dans toute sa pureté, mais dont les basses sont généralement *sombre*. Ce n'est pas un défaut qui puisse être imputé au facteur mais bien plutôt à *la nature des jeux*. Et ce qui prouve que les jeux sont de bonne facture, c'est la réunion des trois claviers qui fournit des basses sonores et parfaitement distinctes à l'oreille. L'homogénéité des sons est à remarquer dans un orgue de grande dimension, et pour celui-ci, nous en sommes satisfait.

Si l'on ne peut faire construire le buffet en ce moment, il serait *d'une grande importance* qu'on renfermât l'instrument dans *une légère cloison* de manière à le garantir de la poussière ou de toute autre ordure qui tombe souvent dans les tuyaux pour se répandre ensuite dans les sommiers et cause ainsi quelques désordres dans les jeux.

Enfin, nous n'avons rien observé dans la construction de cet orgue qui puisse le faire condamner: bien au contraire. Pour résumer: 1° la *soufflerie* est bonne; 2° chaque *clavier* possède une excellente action; 3° les *jeux* sont de bonne qualité; 4° et le *tempérament* de chaque jeu ne donne prise à aucune critique de notre part. Dans de telles conditions, nous déclarons l'orgue de la Paroisse de Montréal digne de figurer au premier rang des instruments de ce genre qui ont déjà été construits en Canada, et nous sommes heureux d'en témoigner ici toute notre satisfaction à M. Warren, le facteur du dit instrument pour lequel nous avons fait le présent rapport pour servir et valoir, en temps et lieu, ce que de raison, lequel nous aurions signé le quatorzième jour du mois de Janvier de l'année Mil-huit-cent-soixante-trois.

G. Smith,
Organiste de l'église St' Patrice.

RAPPORT DE M. LABELLE.

Montréal, le 9 Février 1863.

À Messieurs les Curés et Marguilliers de l'Œuvre de la Fabrique de Montréal.

Messieurs,

(1) Nous soussignés ayant été demandés de la part de M. le Curé pour examiner l'orgue de l'Église Paroissiale de Montréal, construit par M. Samuel Warren, facteur de la cité de Montréal, avons examiné le dit instrument dans tous ses détails.

(2) Permettez-nous, messieurs, de vous faire la remarque que lorsque nous sommes appelés à faire la vérification d'un orgue, il est absolument nécessaire d'avoir le devis détaillé dans lequel est spécifiée la qualité, la grandeur, l'épaisseur, l'étoffe et le calibre de chaque jeu, avec le prix mentionné de chaque partie de l'instrument. Nous avons demandé ce devis plusieurs fois, et n'avons pu l'obtenir. La grande partie des fautes qu'il y a dans l'instrument, on ne sait pas à qui les attribuer; est-ce au facteur où à celui qui a fait le devis?

(3) La remarque que nous avons faite dans notre rapport sur la distance des claviers, M. Warren nous a dit qu'il avait suivi les mesures d'un auteur anglais qu'il avait entre les mains; nous pouvons vous dire, messieurs, qu'il y a là, grande erreur. Il n'y a pas un seul orgue fait par un bon facteur en Europe, aux États-Unis et même en Canada (excepté M. Warren) où l'on trouve des claviers aussi éloignés. Le but d'un facteur n'est pas de créer des difficultés à un organiste, il doit rendre son instrument aussi maniable, aussi facile que possible.

(4) Nous disons dans notre rapport que plusieurs jeux manquent de rondour et de corps; cela doit être attribué à l'étoffe avec laquelle on l'a fait le tuyau. Plusieurs de ses jeux sont construits en zinc. Voici ce que nous dit un auteur français (Régnier) à propos des tuyaux faits en zinc: « le zinc est banni de tout ouvrage d'art, se tourmentant sans cesse, arrachant ses attaches, par le seul effet de sa nature nerveuse, et dans l'alliage, il se couvre de taches ignobles sans cesser de traîner avec lui ses éprées nerveux, sans offrir non plus la moindre compensation dans son timbre rauque et sans franchise. »

(5) Cependant, M. Warren prétend que plusieurs facteurs se servent de zinc. Pas un bon facteur ne se sert de zinc. Il n'y a que les fac-

troisième classe qui s'en servent comme moyen économique. M. Warren dit que le zinc coûte plus cher que l'étain; nouvelle erreur: le zinc est tout travaillé: il n'y a qu'à le couper et à faire une soudure; au lieu que pour l'étain, il y a à faire fondre un mélange de plomb et d'étain, à l'éteindre, à passer cela au rabôt et le mettre d'épaisseur voulue, ce qui devient très-dispendieux pour la main-d'œuvre.

(6) Nous avons remarqué que la plus grande partie de ses jeux était faite sur un petit calibre. Il faut nécessairement que pour un orgue aussi considérable et dans un local aussi grand une partie des jeux soit faite sur un gros calibre; ce dernier est plus dispendieux, mais en revanche, il donne plus de corps, de rondeur et de force.

(7) Quand à l'intérieur de l'instrument un bon facteur pourra vous rendre compte de la valeur de l'ouvrage.

(8) Les soussignés sont convaincus qu'un examen impartial de l'instrument, portant sur la facture, ou ce que l'on appelle généralement la main-d'œuvre, et les matériaux employés dans la construction de cet instrument, démontrerait la cause des déficiences mentionnées au rapport ci-joint.

(9) Les soussignés sont également convaincus qu'il est de la plus haute importance pour la fabrique de se rendre compte de la valeur exacte de cet instrument, sous le rapport de la construction, car s'il était démontré que l'instrument fut mal construit, il serait alors pour la fabrique une source de vexations, de réparations et par conséquent de dépenses continuelles.

RAPPORT DE L'EXAMEN SUR L'ORGUE.

Art. 1^{er} DES SOMMIERS. — Ayant fermé les jeux et fait souffler, nous avons baissé les touches et nous avons entendu pincer quelques jeux du positif.

Art. 2^{me} Des différents jeux. — CLAVIER DU POSITIF. — Les touches sont trop lâches dans les notes basses.

BOURDON de 16 pieds. — Tout à fait défectueux. Inégalité, manque de corps, mal embouché, quelques notes octavaient dans les basses, trop faible en général.

FLUTE OUVÉRTE de 8 pieds. — Assez bonne en général quoiqu'inégale et mal embouchée dans les basses.

SALICIONAL de 8 pieds. — Inégal, lent à parler et faible dans les basses.

VOIX CÉLESTE (vox angelica) de 8 pieds. — Bonne qualité de son, mais faible à la dernière octave des basses.

- DULCIANA** de 8 pieds. — Lente à parler dans les basses quoique bonne qualité de son, mais manquant de rondeur.
- PRINCIPAL** de 8 pieds. — Manque de corps et beaucoup trop faible.
- BOURDON** de 4 pieds bouché donnant le ton de S. — Mal embouché manquant de corps et très-faible surtout à la dernière octave des basses.
- QUINTATON** de 8 pieds. — Mal embouché portait seulement le nom de quinte sans la faire entendre réellement.
- FLUTE HARMONIQUE** de 4 pieds. — De bonne qualité.
- DULCIANA** de 4 pieds. — Quoique faible est passable étant en rapport avec les autres jeux du positif.
- CROMORNE** de 8 pieds. — Passable quoique défectueux dans quelques notes des basses.
- SESQUIALTRE**. — De bonne qualité.

CLAVIER DE NOUVEAU JEU.

- Même défaut dans le mécanisme quoique moins sensible que dans le clavier du positif.
- GAMBE** de 16 pieds. — Trop faible et lente à parler dans les basses et en général mal embouchée.
- PRINCIPAL** de 8 pieds. — De bonne qualité mais trop faible dans les basses, quelques notes mal embouchées, il peut être considéré comme le meilleur jeu de l'orgue.
- BOURDON** de 8 pieds. — Très défectueux à la dernière octave de la basse.
- FLUTE HARMONIQUE** de 8 pieds. — Quelques notes mal embouchées, mais bonne en général.
- PRESTANT** de 4 pieds. — Trop faible dans les notes hautes.
- FLUTE HARMONIQUE** de 4 pieds. — De bonne qualité.
- OCTAVIN** de 2 pieds. — Tout entier trop faible.
- CLAIRON** de 4 pieds. — 7 Notes ne parlent pas dans la haute.
- TROMPETTE** de 8 pieds. — De bonne qualité.

CLAVIER DE L'ÉCHO.

- Même défaut dans le mécanisme que dans les deux autres.
- COR PRINCIPAL** de 8 pieds. — Bon, quoique la dernière octave des basses soit trop faible.
- BOURDON** de 8 pieds bouché. — Donnant le ton de 16; beaucoup trop faible dans les basses, généralement inégal et défectueux.
- PRESTANT** de 4 pieds. — Faible dans les basses.
- FLUTE HARMONIQUE** de 4 pieds. — De bonne qualité.
- GAMES HORN** de 8 pieds. — Bon.

GAMBE de 16 pieds. — Lente à parler, peu mordante, trop faible dans les basses dont la dernière octave est empruntée du bourdon de 16.

CORNET. — Bon.

PICOLO de 2 pieds. — Bon.

COR DE NUIT de 1 pied. — Son à peu près identique avec celui de la flûte harmonique, la différence est à peine perceptible; manquant de corps et n'ayant pas le caractère qui doit appartenir à ce jeu.

VIOLE de 8 pieds. — Bonne.

BOURDON de 8 pieds. — Manquant de rondeur surtout dans les basses.

CLARINETTE de 4 pieds. — Passable, mais un peu trop faible; il eut été à désirer que ce jeu fût de 8 pieds.

HAUTBOIS ET BASSON de 8 pieds. — Généralement bon.

COR de 8 pieds. — Excellent.

EUPHONE de 16 pieds. — Parfait.

Plusieurs de ces différents jeux ont beaucoup trop de ressemblance.

PÉDALIER.

Le mécanisme est toujours en désordre et fait entendre le frottement du bois. Absence totale de pédales de combinaisons.

SOUSBASSE de 16 pieds. — Mal embouchée, beaucoup trop faible pour un jeu ouvert et plusieurs notes octuient.

BOURDON de 16 pieds. — Excessivement d'écouteux dans presque toute son étendue.

VIOLONCELLE de 8 pieds. — Les dernières notes de la basse sont lentes à parler.

OPHICLÉIDE de 16. — Passable quoiqu'inégale. Ces jeux manquent en général de rondeur et de mordant. Le pédalier serait à une hauteur convenable pour un orgue à trois claviers, mais il est trop bas pour un orgue à quatre claviers.

LES RÉGISTRES. — Les ayant tirés les uns après les autres, nous avons trouvé qu'ils avaient trop d'élasticité et plusieurs d'entre eux sont extrêmement difficiles à mouvoir. Définitivement les claviers sont trop éloignés les uns des autres.

J. B. LABELLE, Organiste de l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de Montréal

A. PEPIN LAFORCE, Ex-Organiste de St Pierre.

PAUL LETONDAL, Ex-Organiste de la Chapelle des Jésuites, et élève de la classe d'orgue de l'Institution Impériale des jeunes aveugles de Paris.

ADÉLARD J. BOUCHER, Organiste de St Jacques.

RÉPONSE DE M. WARREN.

Réponse de M. R. S. Warren sur les neuf points signalés dans l'Introduction au rapport signé par MM. Labelle, Pepin Luforce, Paul Letondal et A. Boucher.

La différence d'opinion émise dans les deux rapports m'oblige de rectifier plusieurs réflexions renfermées dans le rapport de M. Labelle dont le caractère systématique démontre suffisamment un parti pris à l'avance de condamner l'instrument que j'ai construit pour l'Église Paroissiale de Montréal.

Je vais répondre sur chaque point ainsi que les réflexions sont présentées dans le dit rapport de M. Labelle.

(1) Les signataires du rapport *n'ont pas examiné l'instrument dans tous ses détails*; ils n'ont examiné que les claviers et essayé chaque jeu. *Ils ne sont pas montés* dans les différents étages de l'orgue pour en reconnaître les défauts ou en apprécier les perfectionnements.

(2) MM. les organistes n'ont pas été appelés pour visiter le dit instrument d'après le *devis*: ils ont seulement été priés de venir le toucher pour donner leur opinion sur le son et sur l'ensemble des différents jeux de l'orgue. Ces messieurs pouvaient fort bien, s'ils le jugeaient nécessaire, après vérification des claviers et des jeux, visiter tous les étages de l'orgue et mentionner sur leur rapport les causes de la défectuosité de la plus grande partie des jeux du dit instrument telle que présentée sur le rapport de M. Labelle. Pour se faire, il pouvait se passer du *devis*, et consigner leurs observations sur un procès-verbal.

(3) Ces messieurs déclarent que la distance des claviers du dit instrument n'a pas été observée selon les règles de la facture des orgues en Europe, aux États-Unis et même en Canada. J'ai lieu d'être étonné de cette observation. Ces messieurs ne donnant aucune preuve mathématique de leurs avancées, je ne puis que leur répondre que des organistes de l'Europe ne m'ont jamais fait cette observation sur le dit instrument. Du reste, M. Labelle a essayé les claviers dans mon atelier, lorsque je construisais cet orgue; il les a trouvés bien placés et ils ont été posés d'après son approbation.

(4) Sans m'attacher à l'auteur cité dans le présent rapport (l'auteur de ce livre se montrant le plus souvent très-partial), je suis aise que ces messieurs aient parlé des tuyaux de zinc et d'étoffe. Je leur demande nettement si se sont mes *tuyaux de zinc seulement* qui manquent de rondeur et de corps? Leur devoir, à ces messieurs, n'était point d'*attribuer* un effet quelconque à des causes diverses; ils devaient

monter dans l'orgue et laisser une personne au clavier pour baisser chaque note de manière à vérifier par eux-mêmes le métal des tuyaux défectueux. Par cette opération, nul n'aurait pu douter de leurs impressions sur ces tuyaux jusqu'à preuve du contraire. J'ajouterai que j'ai construit ces différents jeux en zinc d'après la convention stipulée entre moi et le *Comité*. De plus, on a dit à ces messieurs, pendant la séance d'examen de cet orgue, que ces tuyaux étaient faits en zinc d'après la convention existante.

(5) Le fait est inexact. On a consulté les deux premiers facteurs d'orgues de New-York, MM. Erben et Jardius, et ils ont pareillement répondu « nous préférons le zinc à l'étouffe. » De plus, on a écrit le 24 Juillet dernier à M. Cavallé, de Paris, et le 27 Septembre suivant il répondait :

« À l'égard de l'emploi des tuyaux en zinc pour les basses des jeux « de flûte au-dessous de 4 pieds, les raisons que vous a données votre « facteur sont bonnes et les basses en zinc font une meilleure suite pour « la sonorité que les basses en bois que l'on pourrait à la rigueur leur « substituer. Nous employons nous-mêmes depuis quelques temps le zinc « pour la 1^{re} octave de la basse des jeux de Ganibe, de Salcional et « autres, et nous nous en trouvons bien sous tous les rapports. » — Et « il ajoute — « L'Avocat (ou plutôt l'abbé Reignier aujourd'hui) est un « peu exigé dans ses opinions, et il n'est pas assez versé dans le mé- « tier pour juger sainement de ces choses. — Nous désirons que les ren- « seignements que nous vous donnons puissent vous satisfaire et nous « nous mettons à votre disposition pour les compléter au besoin. »

Sachant déjà que MM. Erben et Jardius employaient le zinc pour la facture des tuyaux de la basse de plusieurs jeux, je n'ai pas hésité à en placer dans mes orgues, et on ne m'a jamais fait une observation à ce sujet jusqu'à ce qu'il ait plu à M. Labelle et ses amis de venir déclarer un fait dont j'en ai pu facilement détruire la mauvaise impression.

Je dirai encore que l'usage veut qu'on donne aux tuyaux des octaves aiguës *plus de pression* qu'à ceux de la basse, ceux-ci ayant, par leur nature, la puissance de leur propre sonorité. Or, on a remarqué que mes basses étaient fortes, même trop fortes, et cependant M. Labelle n'a pas manqué de dire à l'examen de mon orgue que la plupart des tuyaux de la basse étaient trop faibles. Il est évident qu'il est complètement dans l'erreur. Et, du reste, il n'y a que l'auditeur, placé à une certaine distance, qui puisse bien juger des basses d'un orgue. Je doute que M. Labelle se soit jamais bien rendu compte des effets de son orgue.

« M. Warren, écrivent-ils encore, dit que le zinc coûte plus cher que l'étouffe. » Le zinc manufacturé coûte *die cents* la livre, tandis que l'étouffe revient à *vingt cents*. Comment aurais-je pu assurer le contraire

dans ce cas, si ce n'est pour tromper la confiance que m'a toujours accordée le clergé? Je déclare donc cette phrase comme fautive et attaquant mon caractère. Cette confiance, on veut me l'enlever et l'on prend toute espèce de moyens pour y parvenir; je ne les citerai pas tous, car il y en a qui sont par trop indignes et qu'il serait même trop d'ingereux de relever. Je signalerai, cependant, l'abus qu'on veut en faire, de la question de nationalité, afin de détourner le clergé de s'adresser à moi. On me traite d'étranger tandis que je suis dans le pays depuis plus de vingt-neuf ans; mes enfants sont nés en Canada; mes ressources sont placés en Canada, et c'est aujourd'hui qu'on pense à me jeter à la face cette épithète d'étranger! Que l'on vienne dans mon atelier et on verra que mes ouvriers sont tous canadiens; qu'on les interroge même en secret, si on le veut, et l'on verra s'ils ont été traités par un étranger ou par un ami.

Je ne puis donner une meilleure preuve du dévoûment que me témoignent mes ouvriers qu'en rappelant le pré-ent qu'ils me firent cette année, à l'occasion de ma fête, d'une magnifique coupe en argent massif.

Que ceux qui n'attachent d'une manière si insultante y fassent attention; qu'ils examinent sérieusement cette question de nationalité et qu'ils sachent bien que tous les ouvriers canadiens sont employés par des étrangers, et que, si ces étrangers décident de les renvoyer tous, il est bien peu d'ouvriers canadiens qui trouveraient à se placer dans des factoreries canadiennes. Cette qualité d'étranger est, depuis quelques temps, donnée avec tant de mépris à ceux qui s'établissent dans le pays qu'il est tant de faire connaître les instigateurs de cette conduite blâmable et dont les suites pourraient être funestes aux ouvriers canadiens.

(6) Comment ces messieurs ont-ils pu bien remarquer que les jeux étaient de *petit calibre*, eux qui ne sont pas montés dans l'orgue, du moins devant moi? Ce n'est pas la place ici de décrire la description de la facture des tuyaux. Je dirai seulement que j'ai fait les tuyaux d'après les calibres, les dimensions et l'usage suivi aujourd'hui dans les différentes contrées de l'Europe par les meilleurs facteurs, et je suis prêt à le prouver, au besoin, car j'ai expérimenté *les mesures françaises* avec *les mesures anglaises*, et j'ai trouvé un rapport parfaitement exact dans les deux manières d'opérer. Je déclare donc l'assertion de ces messieurs fautive et mal intentionnée.

(7) Le comité n'ayant pas demandé à ces messieurs d'établir la valeur de l'instrument, leur réflexion n'a que faire dans le rapport.

(8) Les signataires s'accusent *gratuitement* de *partialité* par leur propre expression, car s'ils eussent voulu se montrer impartiaux dans leur jugement, ils pouvaient, je le répète, examiner les matériaux et en faire un rapport spécial que le comité eût reçu avec reconnaissance.

(9) C'était encore à ces messieurs à démontrer, s'ils jugeaient la chose utile, que l'orgue était mal construit, en constatant par eux-mêmes tous les défauts intérieurs de mon instrument.

CERTIFICATS DE PLUSIEURS ORGANISTES.

Cher Monsieur,

Quoique j'aie fait un rapport sur l'orgue que vous avez construit pour l'Église Paroissiale de Montréal, je me plais à vous dire que vous avez parfaitement réussi dans la construction de cet instrument, et, de plus, que vous avez acquis, par votre œuvre, une place et un rang égaux à ceux de vos confrères des deux continents. Je ne fais que me rendre à la justice et aux désirs que je ressentais de vous témoigner, à ce sujet, toute ma satisfaction.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.
Montréal, le 3 Sept. 1863.

G. SMITH,
Organiste de St Patrice.

Monsieur,

J'ai beaucoup de plaisir à dire que je considère l'orgue de l'Église Paroissiale comme un très bel instrument, qui fait beaucoup d'honneur à M. Warren, son facteur. J'ajouterai, cependant, que je ne trouve pas le choix des jeux bien adapté pour l'édifice, spécialement par l'absence des *fournitures*, et il manque de force dans les anches. Le nombre des jeux doux est très grand, mais ils sont variés et choisis.

Je suis, etc.,

GEORGE CARTER,
Organiste de la Cathédrale Anglaise de Montréal.

J'éprouve beaucoup de plaisir à dire que mon opinion sur cette partie de l'orgue construit pour l'Église Paroissiale, par M. Warren, lui est très-favorable, et, je suis heureux de pouvoir le lui assurer, cet instrument m'ayant bien satisfait pendant mon séjour dans cette ville. J'espère apprendre bientôt qu'il est fini, non seulement pour rendre justice à M. Warren, mais parcequ'il sera supérieur à aucun autre orgue du continent (sans exception.)

JAMES PEARCE,
Bachelier en musique « New College » Oxford, (Angleterre), et Organiste de la Cathédrale de Québec, ci-devant Organiste de Sa Grâce le Duc de Northumberland, Église de la *Trinité*, Maidstone, (Angleterre,) etc., etc.

Monsieur,

J'ai examiné l'orgue de l'Église Paroissiale et suis d'avis qu'il peut être comparé avantageusement avec aucun autre que j'ai essayé en Angleterre. Je considère que le ton et la voix des jeux sont d'une grande égalité.

Les tuyaux des pédales et les doubles diapasons sont excellents, et, sous plusieurs rapports, supérieurs à la plupart des instruments que j'ai essayés.

Le *Récit* est parfait; quelques dérangements causés par la température peuvent être facilement corrigés; et si l'orgue est fini d'une manière aussi parfaite qu'il a été commencé, il n'aura que peu de rivaux sur ce continent.

Je suis, Monsieur, votre Serviteur,
 FREDERICK BARNBY,
 Organiste, Église de la Trinité.

Suivant mon opinion, l'orgue de l'Église Paroissiale ne peut être sérieusement apprécié avant d'être fini; cependant, ce que j'en ai vu, lors de l'épreuve, était sans défaut. Quelques notes d'un ou deux jeux, peut-être, n'étaient pas tout-à-fait d'accord, chose que l'on rencontre dans chaque orgue et qui peut facilement être corrigé par le facteur.

F. TORRINGTON.

J'ai joué une ou deux fois sur l'orgue construit par M. Warren, pour l'Église Paroissiale de Montréal, et quoique jusqu'à présent je n'ai fait qu'examiner assez légèrement ses différents détails et sa construction, je suis d'opinion que lorsque cet orgue sera complété, ce sera une des plus belles pièces de construction en fait d'orgues que ce continent a produites, et que la variété de ses jeux et la beauté de son avec la disposition et combinaison des registres sont telles, qu'entre les mains d'un organiste judicieux, instruit et vraiment habile, et de plus *musicien* (car, à cette dernière qualification, j'attache une grande importance), cet instrument peut produire, tant dans la musique strictement religieuse que celle d'orchestre, des effets qui peuvent rivaliser avec plusieurs autres que j'ai entendus ou sur lesquels j'ai joué. à maintes reprises, dans différentes parties de l'Europe.

Quant à sa position dans l'Église, son arrangement, ses tuyaux, la disposition de ses jeux et autres matières de détail, j'en réserve la discussion pour un résumé de l'orgue que je suis à préparer pour la presse.

JAMES PECH, Docteur en musique,
 Gradué du « New College » Oxford, (Angleterre.)
 St Lawrence Hall, le 5 septembre 1863

CONCLUSION.

Voilà tout l'exposé de la construction de l'orgue de l'Église Paroissiale de Montréal et de celui des RR. PP. Oblats, rédigé sur des documents authentiques.

Depuis que je suis établi à Montréal, j'ai construit 214 orgues de toutes dimensions. Je n'ai reçu que des témoignages flatteurs de ceux qui ont bien voulu m'honorer de leur confiance, et il faut que ce soient précisément ces deux instruments qui ont fait le sujet de ma réfutation. L'orgue de l'Église des Oblats de quelques personnes dont l'autorité, comme organistes, est suspecte sous plus d'un rapport, car les renseignements qui ont été pris à bonne source les condamnent assez sans que je sois obligé de prolonger ma défense.

Cette affaire de l'orgue de la Paroisse date du 12 Janvier, le jour de l'examen de cet instrument. Je puis donc dire que j'ai agi, dans cette circonstance, avec la patience et les égards dûs à des personnes qui, malheureusement, n'ont pas compris le danger qu'elles couraient en cherchant à me perdre dans l'opinion publique.

J'espère que cet exposé me rendra raison des propos malveillants qui m'ont été gratuitement décernés, et, qu'à l'avenir, je pourrai continuer avec sécurité mes travaux et obtenir la confiance de toute personne qui voudra bien s'adresser à moi pour la construction des orgues.

Je fais suivre cet exposé d'un petit travail que j'ai fait et qui a pour but de renseigner ceux qui voudraient faire construire des orgues.

Qu'on ne croie pas que ce soit la crainte de la concurrence qui m'a poussé à parler avec autant d'énergie. Non. Le seul motif de ma défense est celui de démentir au clergé, qui n'a jamais cessé de m'encourager, et au public, qui m'a constamment accordé sa bienveillance, quo je saurais toujours répondre à ceux qui m'attaquent d'une manière aussi indigne, et dont la conduite, en cette circonstance, ne saurait être trop connue des personnes auxquelles ils veulent imposer leur autorité.

REMARQUES
SUR LA
CONSTRUCTION DES ORGUES
ET LES
CAUSES DES INSTRUMENTS DEFECTUEUX.

M. WARREN a l'honneur de soumettre aux personnes qui s'intéressent à la construction des Orgues les remarques suivantes ainsi que les avantages qu'il offre dans la construction soignée de ces instruments.

Ceux qui connaissent la nature, les détails et l'objet de l'Orgue, regrettent constamment que la construction de cet instrument soit plutôt considérée comme une *Manufacture* que comme un *Art*—ce qu'elle est dans le fait;—et que ceux qui ont des commandes ou des achats à faire, croient remplir consciencieusement leurs devoirs en cherchant à obtenir le meilleur instrument au plus bas prix possible. La bonne construction d'un Orgue requiert une connaissance scientifique aussi bien qu'une instruction artistique. Pas de doute qu'il ne s'y trouve des parties qui dépendent exclusivement du mécanisme; mais quand cet instrument a été mis à l'épreuve du temps et de l'usage, on trouve une différence considérable entre le travail du simple mécanicien, quoiqu'habilement combiné, et celui qui dénote la main du véritable Facteur. Ce n'est qu'après plusieurs années d'études et de travail continu, que le Facteur d'Orgues peut comprendre entièrement son art et en vaincre toutes les difficultés; sans cela, sans cette connaissance approfondie, il ne pourra adapter le système délicat du mécanisme aux besoins variés de chaque instrument qu'il construit, il sera incapable de communiquer à son travail inanimé tout ce qui lui donne la vie, c'est-à-dire le pouvoir de rendre des tons pleins, riches, doux et modulés, qui constituent sa valeur comme instrument. L'Orgue ne peut être soumis aux mêmes règles qu'un simple meuble. Dans un Orgue construit par un maître on trouvera que le mécanisme est arrangé de manière à produire une égalité d'action et à assurer une longue durée à l'instrument; on trouvera aussi que les tons sont parfaitement justes, de sorte que chaque tuyau n'a que la proportion de force et la qualité de son qui lui conviennent, ce qui produit un effet riche et plein, sans rudesse ni prééminence désagréable dans aucune des parties de l'instrument. Un Orgue ainsi construit n'est pas, comme la plupart des instruments inférieurs, sujet à la détérioration des années; au contraire, il devient, avec le temps, plus fort et meilleur, ses tons deviennent plus moelleux, et, nouvelle peinture classique, il est transmis à la génération suivante avec le nom de celui qui l'a construit. S'il est bien gardé contre les accidents, l'Orgue

d'Eglise, de même que l'édifice sacré, est indestructible. En Allemagne, en Hollande et dans d'autres villes du Continent européen, il y a des Orgues qui existent depuis des siècles et qui sont aussi parfaites que lorsqu'elles ont été construites.

Les choses étant ainsi, il serait extrêmement impolitique de se laisser arrêter par des considérations de modicité de prix lorsqu'on fait construire un Orgue; par cette fausse idée on risque presque toujours d'avoir un instrument de très peu de valeur, tandis qu'on pourrait en acquérir un qui réunit les qualités de l'art et de la science; le résultat de ce manque de tact prouve que la pareille est généralement une fausse économie. L'excellence de l'instrument dépend aussi des qualifications du facteur,—de son goût naturel et cultivé, de ses connaissances de la Théorie Musicale et de l'Acoustique, et enfin, ce qui n'est pas d'une importance secondaire, de sa probité. Si on a recours au système de préférer le meilleur marché, on laisse nécessairement à l'écart la personne qui possède les qualités que je viens de mentionner; si cette personne produit la liste de ses prix, laquelle est arrangée de manière à faire valoir l'excellence de ses instrumens, elle trouvera un autre facteur qui lui sera préféré, attendu que celui-ci aura offert un prix moindre, basant ses calculs sur le dessein de faire un excellent travail de menuiserie, si l'on veut, mais sans la moindre idée d'y mettre la Science et l'Art que l'on distingue facilement dans un Orgue, derrière le mécanisme. Il arrive aussi que celui qui est ainsi préféré réalise des profits d'autant plus considérables qu'il aura employé des matériaux de qualité inférieure, et beaucoup moins de temps que le bon facteur, qui consacre des mois entiers à une étude constante et à un travail continu. Dans l'un comme dans l'autre cas, si l'Orgue est estimé d'après le taux léger de matériaux et de travail, il coûtera comparativement très peu; mais aux yeux de juges compétens, il n'aura qu'une valeur très médiocre. Cependant l'acheteur n'en finit pas là avec les dépenses. Le marché fait à l'avance n'admettra pas que les matériaux soient choisis à tant de frais que la véritable nature de l'Orgue le requiert et ne rémunérera pas le facteur consciencieux pour le temps qu'il aura consacré, pendant son opération, à vérifier l'exactitude et l'unité de son travail et à corriger les imperfections qu'il lui aura trouvées. Conséquemment, on trouvera dans cet instrument des défauts que le temps et l'usage rendront encore plus apparents et dont un maître seul peut découvrir les causes sans pouvoir y remédier. Graduellement le mécanisme devient infirme et incertain dans son action; la touche, quoique toujours désagréable, devient de plus en plus insupportable; le vent s'échappe par plusieurs points à la fois et fait parler des notes qui ne sont pas touchées; l'harmonie des accords est plus ou

me
au
con
aus
né
vais
Vie
bles
de
ains
dian
D
mag
son
mitif
d'ut
rêtre
mani
le tu
fini
sinon
trume
les tu
être r
parer
attém
M.
gues o
guage
L'e
de l'O
le syst
tement
Hamel
e Q
Orgue
pré-l
à leur
comme
lui qui
ration
micux

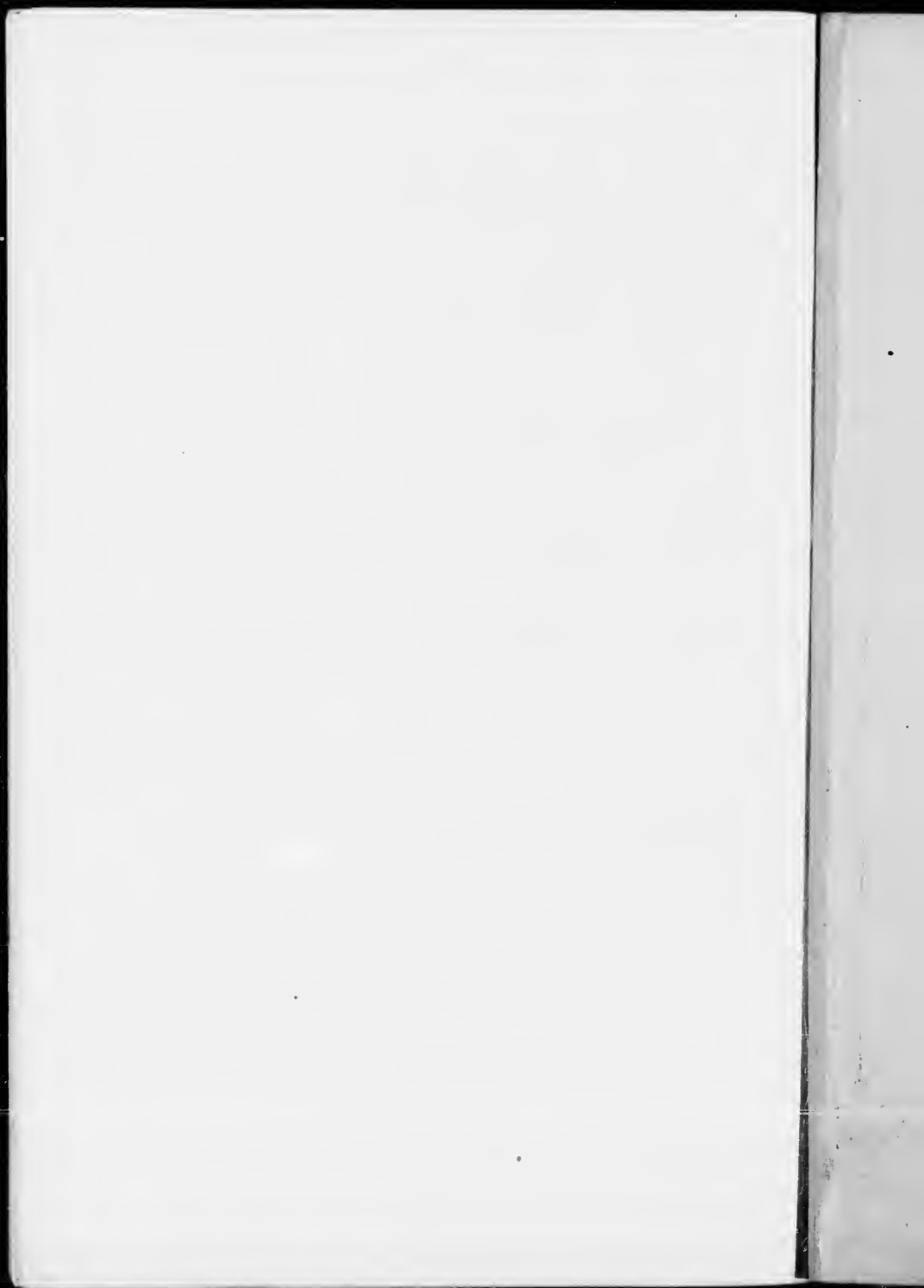
moins reliée par les sons qui s'échappent de tuyaux n'appartenant pas aux clefs qui sont touchées; les tuyaux faits d'un métal ordinaire sont composés de matières combinées et particulièrement de plomb, se tortent aussitôt et très souvent, leur propre poids aidant, ils s'affaissent d'eux-mêmes; les tons, toujours inégaux, deviennent de plus en plus mauvais; en un mot, l'instrument ne peut exécuter un bon son. Viole dès son origine, on dépense journellement des sommes considérables pour le mettre en état d'être touché; en définitive, on est obligé de sacrifier une somme considérable pour sa complète reconstruction; ainsi, il finit par être très coûteux, et souvent tous ces frais extraordinaires ne parviennent pas à en faire un bon instrument.

Dans l'opération ordinaire d'accorder un Orgue, il résulte des dommages irréparables. Comme les causes qui produisent la perte du son sont variées, ainsi la méthode de le remettre dans son état primitif n'est pas toujours la même. Une personne sans expérience, cependant, commence ordinairement à former des sons en élargissant ou en rétrécissant le bout des tuyaux (puce qu'elle sait bien que de cette manière elle peut les rendre aigus ou plats), jusqu'à ce qu'elle remette le tuyau entier dans un tel état de son qu'elle peut l'apprécier, et elle finit sans remédier à l'origine du défaut, les tuyaux disjoint et tordus, sinon entièrement changés. Encore quelques procédés de ce genre et les tuyaux deviennent tellement brisés qu'ils ne peuvent plus jamais être accordés. Parfois, aussi, des organistes inexpérimentés veulent réparer quelques accidents et en augmentent la gravité plutôt qu'en atténuent les tristes effets.

M. WARREN a la certitude que tous les respectables facteurs d'Orgues de l'Europe et de l'Amérique seront prêts à corroborer le témoignage qu'il vient de donner.

L'extrait suivant, traduit du «*Traité allemand sur la construction de l'Orgue*», par Wolfram, fait bien voir combien est digne de blâme le système de compétition et de bas prix; semblable opinion a été fortement appuyée par le Professeur Töpfer, de Weimar, D. Bedos, M. Haemel et plusieurs autres écrivains de l'art:

«*Quand on juge à propos de faire une réparation considérable à un Orgue ou d'en perfectionner la construction, il serait bon de prendre préalablement l'avis de plusieurs facteurs et de soumettre l'instrument à leur inspection. Ces préliminaires nécessaires remplis, on ne doit pas, comme cela arrive trop souvent, confier l'exécution de l'ouvrage à celui qui charge le meilleur marché; mais on doit plutôt, sans considération des frais, recourir à celui par qui on croit que l'ouvrage sera le mieux fait. Il sera bon de s'assurer si le facteur jouit de la réputation*







COMPTE-RENDU

de la Réception de l'Orgue de la Chapelle Wesleyenne,
à Montréal, et Procès-verbal de sa Réception signé par
les Organistes de cette cité, rédigé par **M. G. SMITH**,
Organiste de l'Église St' Patrice.

